

## Kit de survie : Divorce

"Comment arrêter un projet, une coopération décentralisée, un jumelage"

		Projet	Coopération décentralisée / jumelage / partenariat/amitié, fratrie...
<p><b>Constat :</b></p> <p>Au moment où l'Action Européenne et Internationale des Collectivités territoriales (AEICT) est reconnue comme une politique publique locale essentielle et transversale, un vrai effet levier pour l'internationalisation du territoire, de nouvelles orientations politiques au sein des collectivités ici et là-bas remettent dans la balance les projets de coopération décentralisée ou européens. Les élus ici et là-bas réinterrogent, remettent en cause, ou alors souhaitent arrêter certains projets ou des coopérations entières.</p> <p><b>Résultat sondage ARRICOD Météo AEICT (80 réponses) :</b></p> <p>Nombre de projets de coopération décentralisée : 11.3 % - hausse 51.3 % - maintien 38.8 % - baisse</p> <p>Nombre de projets liés à l'Europe 28.8 % - hausse 48.8 % - maintien 21.3 % - baisse</p>	<b>Pourquoi ?</b>	<p>Fin des moyens financiers</p> <p>Nouvelle orientation politique</p> <p>Méconnaissance de l'intérêt de l'AEICT</p> <p>Projet qui a besoin d'être questionné ou redéfini en cours d'exécution</p>	<p>Fin des moyens financiers</p> <p>Nouvelle orientation politique : autres priorités géographiques (absence de consensus) ou thématiques (économique plus que solidaire)</p> <p>Manque d'implication ou fiabilité (politique) du partenaire</p> <p>Choix politique pour s'inscrire contre un choix ou un changement du partenaire</p> <p>Absence de contenu, d'actualité (usure)</p> <p>Méconnaissance de l'intérêt de l'AEICT</p> <p>Le jumelage devient ringard au profit d'une nouvelle « diplomatie des villes »</p> <p>Arrêt suite à une analyse technique</p> <p>Modalité indiquée dans la convention</p> <p>Choix du partenaire d'arrêter</p> <p>Partenariat mal né (danseuse d'un élu, déconnecté de la réalité et de l'intérêt des territoires)</p>
	<b>Comment ?</b>		
	Rencontre préalable ?	<p>Aucune rencontre : décision unilatérale</p> <p>Mission sur place : élu et/ou technicien</p>	<p>Aucune rencontre : décision unilatérale</p> <p>Mission sur place : élu et/ou technicien</p> <p>Modalité indiquée dans la convention</p> <p>Comité de pilotage, faisant notamment l'évaluation des projets. Processus de co-construction et de co-déconstruction</p>
	<p>Notification d'arrêt définitif ?</p> <p>Simple mise en sommeil ?</p>	<p>Courrier officiel aux partenaires</p> <p>Courriers aux opérateurs</p>	<p>Suspension plutôt qu'arrêt</p> <p>Délibération du Conseil</p> <p>Courrier officiel</p> <p>Silence. Pas d'arrêt officiel : continuité d'affichage malgré inexistence de relations. Vivre et laisser mourir...MISE EN SOMMEIL</p> <p>Découverte par la presse</p> <p>Modalité indiquée dans la convention</p>
<b>Et ensuite ?</b>	<p>Peu d'effet</p> <p>Restitution des fonds ?</p>	<p>Aucune réaction des partenaires ? Pas de réponse à l'arrêt</p> <p>Acte politique : incidence politique notamment au niveau local (diaspora...) mais aussi au niveau national</p> <p>Réactivation car pression locale : retour en arrière</p>	

### Recommandations ARRICOD :

- Avoir des conventions inscrites dans le temps, permettant de faire des évaluations conjointes régulières. Les conditions de la rupture doivent être inscrites clairement. Un non-renouvellement est également moins brutal qu'un arrêt net. Contractualiser rassure.
- Impliquer les élus de l'opposition pour éviter un revirement radical une fois l'alternance.
- Décider d'un arrêt par consentement mutuel
- Besoin d'avoir un partage des valeurs régulièrement avec son partenaire pour remettre à jour la base (si affinités).
- Ne pas sous-estimer la portée symbolique d'un jumelage : ne pas donner suite est préférable à un arrêt violent. Pratiques culturelles à prendre en considération.

### A partager avec la communauté ARRICOD :

- Pratiques : « état des lieux des coopérations et jumelages » de la Ville de Grenoble comme base de décision
- Courriers de « suspension » : Ville de Romans, Ville de Lille...